NUMERO LVI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 15. Juillet 1803.

...IT d'une Lettre de CONSTAN-...PLE *du 5. Juin, publiée par les Papiers* François.

"E Chef de la Religion a été dépoſé, & il a été nommé un nouveau *Muphti*. Le *Grand-Viſir* avoit demandé, qu'il lui fût donné un Succeſſeur & la faculté, après avoir quitté volontairement ...de continuer à réſider à *Conſtan-*... Cette faveur, qui avoit été accor-...de ſes Prédéceſſeurs, à raiſon de ...âge, lui a été refuſée, & juſ-...conſerve ſa Dignité."

...Miniſtre d'une grande Puiſſance a ...repréſentations ſérieuſes à la *Porte*, ...ent aux troubles, qui règnent dans ..., & qui compromettent la ſûreté ...geurs & du Commerce. Il doit ...té, que, ſi ces troubles n'étoient ...réprimés, ſa Cour ſeroit obli...endre des meſures pour mettre à ...ſes Frontières. Depuis cette inſi...on a fait partir d'ici ſucceſſive...eurs Détachemens de Troupes, ...à agir contre les Brigands, qui ...la *Romélie*."

...baſſadeur, nommé par le *Grand-*...pour réſider auprès du Gouverne...*France*, a reçu l'ordre d'effectuer ...dans vingt jours, à compter de ...l'ordre lui a été ſignifié; en conſé...fait ſes diſpoſitions pour partir. ...avec lui, en qualité de premier ...Interprête, un *Grec* de l'*Archi-*... dans la Guerre d'*Egypte*, a été ...auſſi comme Secrétaire-Interprête ...*Viſir*. Un jeune *Arménien* ſuit ...de comme ſecond Interprête."

De VÉNISE, *le 25. Juin.*

...pereur de *Ruſſie*, ſous les auſpices ...ers duquel la nouvelle République ...ci-devant *Vénitiennes* ſe forme, ...lui accorder une protection ſpécia...cieuſe dans les circonſtances pre...Le Conſul-Général de *Ruſſie* en ...Ville & dans les Ports voiſins a reçu & publié une Lettre-Circulaire de ſa Cour, portant, que la volonté de l'Empereur eſt, „ que le Pavillon *Ionien* & les Sujets de „ la Séréniſſime République des *Sept-Iſles* „ ſoient mis ſous la ſauvegarde des Agens „ & Conſuls *Ruſſes*, & qu'ils jouiſſent de „ la même protection, de la même aſſiſtan„ce & des mêmes privilèges que le Pavil„lon & les Sujets *Ruſſes* eux-mêmes."

Tous les avis des Côtes de l'*Adriatique* & d'autres Mers voiſines conſpirent à annoncer, que l'audace des Pirates *Barbaresques* eſt montée à un degré presqu'inouï. Ils ont attaqué, il y a dix jours, à la hauteur de *Macano*, un Bâtiment ſous Pavillon *François*, qui transportoit des Vivres pour les Troupes de cette Nation, entrées ſur le Territoire de l'*Egliſe*. D'après des renſeignemens, transmis par le Gouverneur Militaire de *Trapani* en *Sicile*, les nouvelles Expéditions, qui ſe préparent encore ſur les Côtes d'*Afrique*, deviennent toujours plus nombreuſes.

De STRASBOURG, *le* 10. Meſſidor (29. *Juin.*)

Le *Premier-Conſul* paroît réſolu d'étendre ſon Voyage actuel juſqu'à cette Ville: On annonce pour cette époque l'arrivée du *Land-Amman* de la *Suiſſe* dans nos murs. Il vient d'être publié ici un Arrêté *Conſulaire* du 30. *Floréal* (20. Mai,) par lequel le ſort de l'Univerſité de cette Ville eſt décidé. En voici les Articles.

ART. I. Il y aura à *Strasbourg* une des Univerſités *Proteſtantes*, arrêtées par le 9me Article du 1er Titre des *Articles organiques*, concernant le Culte *Proteſtant* de la Confeſſion d'*Augsbourg*.

II. Les Fondations de l'ancienne Univerſité, du Gymnaſe, des Bourſes, ainſi que la Bibliothèque & les Edifices de l'ancienne Univerſité, appartiendront à cet Etabliſſement.

III. Les Charges, dont ces Fondations étoient grévées, continuëront à être acquittées.

IV. L'Univerſité ſera ſubordonnée au Directoire du Conſiſtoire-général à *Strasbourg*.

V. Le nombre des Profeſſeurs de l'Académie ſera, après les deux premières vacances, diminué, & fixé à celui de dix.

VI. Le Préſident du Conſiſtoire ſera toujours Directeur de l'Univerſité, & participera, en cette qualité, aux revenus de la Fondation de *Saint-Thomas*.

VII. Les Profeſſeurs ſeront nommés par le *Premier-Conſul*, ſur la préſentation du Directoire du Conſiſtoire-général, qui prendra l'avis de l'Univerſité.

VIII. L'Académie pourra propoſer au Gouvernement des Suppléans ou Adjoints des Profeſſeurs.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 20. Meſſidor (9. *Juillet.*)

„ Le *Corps-Légiſlatif* ſéparé, le Gouvernement abſent de la Capitale, il n'y reſte guères d'Autorité Nationale en fonction, excepté le *Sénat-Conſervateur*. Cette Aſſemblée eſt, dans le cours de ce mois, ſous la Préſidence du Sénateur *Lefevre*, pour les Séances relatives à ſes affaires intérieures. Une Séance plus importante, que le Sénat a tenuë le 9. du courant, a été préſidée par le *Second-Conſul*, le Citoyen *Cambacérès:* Elle paroît avoir regardé l'organiſation de la nouvelle Inſtitution des *Sénatoreries* ou Réſidences de Sénateurs dans les Départemens. On a dit, que les Sénateurs *Lucien Bonaparte* & *Cornudet* devoient partir inceſſamment avec une miſſion y relative, le dernier pour les Départemens-réunis du *Piémont*, l'autre pour ceux de la *Belgique* & du *Rhin*. Un travail très-important occupera le Sénat le mois prochain: Il commencra le 7. *Thermidor* les élections pour le *Corps-Légiſlatif* & le *Tribunat*. Les Liſtes de Candidats, formées par les Collèges Electoraux des Départemens, dirigeront ces choix pour la première fois. "

„ Les Contrées de la *Belgique* doivent en ce moment poſſéder *Napoléon Bonaparte* lui-même. Parti le 12. de ce mois au matin de *Boulogne*, il eſt arrivé à *Calais* vers le ſoir. Toute la Côte, de l'une de ces places à l'autre, avoit été examinée par lui dans le plus grand détail. A *Calais* ſa principale occupation a conſiſté encore dans la viſite du Port, dans celle des différents Forts qui le protègent, dans celle des Fortifications & travaux, qui ſont maintenant en activité: La ſoirée du 12. & une partie de la matinée du lendemain y ont été conſacrées. Le 13. avant-midi, *Bonaparte* s'eſt remis en route pour *Dunkerque*. Il y fut rendu le ſoir; Madame ſon Epouſe l'avoit précédé ici de deux jours. Cette Dame, en dévancant *Bonaparte* dans cette Place Maritime, avoit paru anticiper en quelque ſorte ſur les courſes de ſon Epoux, & déploy même eſprit qu'il y porteroit: Sa pr ſortie fut ſuivie d'une promenade en dans la Rade; &, ayant vu appareil petit Corſaire, elle lui envoya 24. B les de Rhum & un Pavillon. *Bonap* viſité auſſi à *Dunkerque*, le 14. & la Côte, les Forts, la Rade, les B l'Arſenal, & examiné avec un ſoin culier les différentes ſortes de Conſtru qui ſe font dans ce Port. Le ſoir du nier jour, il y a fait manoeuvrer ſur l ge deux Eſcadrons du 2d Régime Dragons & la 46me Demi-Brigade gne, celle qui comptoit dans ſes le Premier-Grenadier de la Répub *Latour-d'Auvergne:* Pluſieurs B de guerre *Anglois* paroiſſoient au & dans le même inſtant un petit Co amenoit, en filant le long des Dunes gros Navire *Anglois* avec un charge de mâtures, capturé la veille au *Nord* l'*Ecoſſe*. De *Dunkerque* le *Premier-C* & Madame *Bonaparte* ſe ſont rendus *le*; ils y ſont entrés le 17, & en ſeron partis à-préſent pour les Côtes de *Fla* Le récit détaillé des honneurs, rendus ces Villes au Chef-Magiſtrat, ſeroit long & trop plein de répétitions. Par- on a diſtingué dans la foule immenſe de toyens, qui s'eſt portée au-devant de des Gardes d'honneur compoſées de la brillante Jeuneſſe. Par-tout les viſites ſemnelles des Autorités de toute clas des Fêtes ſuperbes ont ſuccédé aux bru tes démonſtrations de joye, qui avoient compagné l'entrée de *Bonaparte*. De tes les Harangues, qui lui ont été ſées, nous ne citerons que celle du M de *Dunkerque*, le Citoyen *Emmery*, en ſentant les clefs de la Ville. Rappe d'anciens ſouvenirs, il dit: " Je viens „ offrir, CITOYEN PREMIER-C „ SUL, les clefs de la Ville: Je les „ avec orgueil; car, ces clefs, je „ refuſées, étant Maire de *Dunkerqu* „ 1793, au Duc d'*York*, quand avec „ mille Hommes il vint nous aſſiéger „ compromettre devant nos foibles „ parts ſa carrière Militaire. Les *Du* „ *quois*, par leur courage, ont con „ ru à chaſſer les *Anglois* de ces b „ Les *Dunkerquois* n'ont pas dégé „ Un Peuple de Braves n'eſt que „ digne de recevoir un Héros. La „ & *Napoléon Bonaparte* ſont nos cri „ ralliement. "

Une capture plus considérable, que de quelques Bâtimens-Marchands, est d'être faite sur les *Anglois*. Une Frégate *Britannique*, *la Minerve*, une de celles amenées autrefois de *Toulon*, ayant échoué sous *Cherbourg* par imprudence, a été obligée de céder au feu de deux Chaloupes-Canonnières de ce Port. Cette première prise d'un Bâtiment de Guerre *Anglois* a été annoncée hier dans le *Journal officiel* par l'Article suivant. "

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Extrait d'une Lettre du Citoyen BOUVET, *Capitaine de Vaisseau, Chef des Mouvemens Militaires à* CHERBOURG, *écrite au Ministre de la Marine, le* 14. Messidor *an* 11. (3. *Juillet* 1803.)

" J'ai l'honneur de vous rendre compte, que la Frégate *Angloise*, *la Minerve*, commandée par le Capitaine *Brinton*, armée de 32. Canons, dont 28. du calibre de 18; 14. de 32. (Caronnades,) & 6. de 9, avec un équipage de 230. Hommes, en poursuivant hier au soir, par un tems brumeux, des Bateaux à pierres, qui, après avoir fait leur chargement au *Becquet*, faisoient route pour venir passer la nuit sous le Fort de *la Hougue*, situé dans l'intérieur de la Rade, a échoué sur la Digue vers les neuf heures & demie. "

" A dix heures, les Chaloupes-Canonnières, *la Chiffone* & *la Terrible*, stationnées dans notre Rade, la première commandée par le Lieutenant de Vaisseau *Lécolier*, & la seconde par . . . , ont commencé à la canonner à demi-portée. Le Fort a pareillement fait feu des Canons, dont il étoit armé. A chaque fois, j'ai expédié aux Canonnières de la poudre & des boulets, pour remplacer les munitions qu'elles avoient consommées. Vers deux heures, j'ai été en Rade avec le Citoyen *Cachin*, Directeur des travaux maritimes, deux Ingénieurs du même Corps, & le peu de Marins que j'ai pu rassembler. Nous nous sommes rendus à bord de la Canonnière *la Chiffone*, où j'ai pris le Commandement de la Rade; j'ai fait continuer jusqu'à cinq heures & demie le feu des Chaloupes, qui a toujours été secondé, mais de loin, par celui du Fort de *la Liberté*. A cinq heures & demie, la Frégate *Angloise* a amené son Pavillon."

" J'ai aussi-tôt ordonné au Lieutenant de Vaisseau *Lécolier*, qui avoit tant contribué à la reddition, d'aller l'amariner. Les Prisonniers ont été transportés à bord de *la Chiffone* & conduits à *Cherbourg*. Douze Hommes de la Frégate avoient été tués; & elle en a eu douze ou quinze grièvement blessés; les Chaloupes de la République n'ont éprouvé aucune perte. "

" *La Minerve* étant échouée en-dedans de la Digue, j'ai fait porter une Amarre dans le Sud, pour tâcher de la déséchouer, mais inutilement; j'ai donné ordre alors de jetter à la mer, pour l'alléger, deux Canons de 18. & quatre Caronnades, qu'il sera très-facile de retirer. Après quelques efforts & quelques manoeuvres, on est parvenu à remettre la Frégate à flot; & à six heures elle étoit mouillée dans la Rade, hors de tout danger. "

Pour extrait conforme.

Le Ministre de la Marine & des Colonies par interim, (*Signé*) CLARET-FLEURIEU.

" Une Lettre du Citoyen *Roustagneuq*, Commissaire-Principal de la Marine, donne des détails à-peu-près semblables sur cet événement, qui a procuré, dit-il, à la République un Bâtiment de Guerre de force, complettement armé, & qui a mis les Commandans des Canonnières stationnées en ce Port, & généralement tous ceux qui ont concouru à la prise & au sauvetage de ce Bâtiment, dans le cas de se distinguer par leur courage, leur activité & leur dévouement. "

" Une Lettre particulière du Capitaine de Vaisseau *Labretonnière*, fait mention d'une circonstance, qui ne se trouve pas dans les autres Lettres. On dit, que le projet de la Frégate *Angloise* étoit de prendre des Bateaux chargés de verser des pierres sur la Digue, & peut-être de les couler dans la Rade, avec le secours d'une demi-douzaine de Péniches, armées d'un Obusier & montées de vingt Hommes, lesquelles l'accompagnoient; qu'un Bateau avoit déjà été pris, mais que le courant avoit porté la péniche & le Bateau sous le Fort National de l'Isle *Pelée*. Il ajoute, que l'événement de la prise de la *Minerve* est d'autant plus heureux, que deux autres Frégates *Angloises* ont pu la voir, le 14. au matin, flotter dans la Rade de *Cherbourg*, sous le Pavillon de la République. "

" *Cinq p. c. cons.* 51. Fr. 55. Centimes."

De BRUXELLES, *le* 22. Messidor (11. *Juillet*.)

Le *Premier-Consul* & ses Ministres se feront probablement attendre encore pendant quelques jours en cette Ville. Ils ne sont arrivés qu'avant-hier de *Lille* à *Ostende*; & la visite des Ports de *Flandre* doit être suivie de celle des Ports de l'Isle de *Walcheren*. En attendant les affaires d'Etat ne sont retardées en aucune manière par les délais, que le Voyage de *Bonaparte* peut éprouver. Ces affaires sont traitées & expédiées en tous endroits; on ne cesse de travailler dans le Cabinet au milieu de tant de courses & de tant de distraction. La Correspondance extérieure en particulier gagne plutôt en célérité au déplacement du Gouvernement, celui-ci se trouvant plus rapproché des principaux points où les Couriers aillent maintenant. Le *Hanover* en est un: Depuis quelque tems il a été

échangé un grand nombre de Couriers avec ce Pays; le 18. du courant il en eſt paſſé entre autres un par notre Ville, qui devoit s'y rendre avec la plus grande diligence poſſible, & dont les Dépêches paroiſſoient être de la plus haute importance. Mais la Correſpondance étrangère la plus intéreſſante eſt ſans contredit celle avec l'*Angleterre*, d'où ſemble dépendre encore le repos ou le bouleverſement de l'*Europe* entière. Cette Correſpondance n'eſt pas rompuë juſqu'ici; pendant le ſéjour du *Premier-Conſul* à *Dunkerque*, il y a eu encore arrivée d'un Courier de *Londres* & ré-expédition du Courier pour cette Cité.

Le Cardinal-Légat *Caprara* eſt arrivé de *Paris* à *Bruxelles*. Les Autorités-conſtituées ſont allées lui faire viſite, ainſi qu'aux Députés du Gouvernement *Batave*. Il a été publié à ce ſujet l'Avis ci-deſſous.

BRUXELLES, *le* 22. Meſſidor.

„ Son Em. le Cardinal *Caprara*, Légat *à latere* de la Cour de *Rome* en *France*, eſt arrivé avant-hier en cette Ville, venant de *Paris*. Son Eminence reſtera à *Bruxelles* pendant tout le tems du ſéjour du *Premier-Conſul*. Les Autorités Civiles & Militaires lui ont fait hier des viſites de corps: Le Préfet a témoigné à Son Eminence la ſatisfaction, qu'il éprouvoit de voir dans ce Département le Prélat diſtingué, qui a ſi puiſſamment coopéré au rétabliſſement de la Religion *Catholique* en *France*, & par ſuite à la tranquillité intérieure de la République. Au ſortir de chez Son Excellence, le Préfet & les autres Fonctionnaires publics, qui l'accompagnoient, ſe ſont rendus chez les Citoyens Députés du *Gouvernement-d'Etat* de la République *Batave*, arrivés auſſi depuis peu de jours en cette Ville, & qui doivent y reſter près le départ du *Premier-Conſul*."

De LA HAYE, *le* 12. *Juillet*.

Mrs. *Six*, *Jacobſon* & *Blanken*, en à *Paris* par le Gouvernement *Batave* a ſix ſemaines, avec une miſſion c ſont revenus aujourd'hui en cette R ce. On prétend, que leurs Négoc ſeront continuées ou achevées à *Br* par la Commiſſion-d'Etat, qui y at *Premier-Conſul* de *France*.

On a reçu ici d'*Eſpagne* la Nouvelle l'Eſcadre *Batave*, qui étoit à *Ferr* ordres du Vice-Amiral de *Winter*, partie le 16. Juin pour *Batavia* ſo Commandement du Contre-Amiral *Har*

Il y a depuis peu de nouveaux m mens parmi les Troupes *Françoiſes* & ves dans ce Pays. Non-ſeulement il pour objet la formation d'un Camp d *Nord-Hollande*, & d'un autre près Frontière de cette Contrée. Il s'agi core du raſſemblement d'un ſecond de réſerve dans l'*Over-Yſſel*. Le pr projet ſera ſans doute pourſuivi; il f voir, s'il en ſera de même du ſecond a dû ſon origine aux difficultés, ſurv dans le *Hanover*, mais déjà applani ce moment.

De LEYDE, *le* 13. *Juillet*.

Les affaires ont été arrangées heu ment en *Hanover* entre l'Armée *Fra* & celle du Pays, au moyen d'une Co tion concluë le 5. de ce mois d'une m ſatisfaiſante & honorable pour les deu ties, ainſi que nous le rapporterons p détail dans notre *Supplément* de ce jo

---

Le Voiturier PACHE WEIBEL, *de* Lauſanne *en* Suiſſe, *arrivera à* Breda *le* 12. J *prochain, avec une bonne Berline bien ſuſpenduë, & pourvuë de toutes les commodi plus propres à un long Voyage. Les Perſonnes, qui déſireront profiter de ſon r voudront bien s'en informer à* Breda, *ou s'adreſſer à* G. D. AUGSBOURGER, *au veau-Caſſé à* LA HAYE. *Il repartira entre le* 18. *&* 21. *du dit mois, ou à tel autre qui conviendra le plus aux Voyageurs.*

Hier à 3. *heures de l'après-midi, mon digne & cher Epoux* CORNEILLE-J VAN PERSYN, *ci-devant Lieutenant-Colonel & Capitaine au Régiment des Gardes landoiſes à pié, après une longue indiſpoſition & après avoir été alité pendant quinz environ, échangea cette vie terreſtre contre une vie meilleure, ayant atteint ſeulement de* 50. *ans & dix mois. Les principes de Vertu & de Religion, qui le dirigèrent co ment dans ſa vie & dans ſa mort, me donnent l'eſpoir le plus fondé, que ſa fin a été reuſe, tandis que, plongée avec mes cinq jeunes Enfans dans une douleur profonde, je ſure que tous nos Amis & Connoiſſances y prendront part, ſans même qu'ils me le témoi*

JEANNE-ELISABETH CREYGHTON, Veuve VAN PERSY

LEYDE, le 13. Juillet 1803.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.

PPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 15. Juillet 1803.

E VIENNE, *le 29. Juin.* La Cour Impériale, en désirant de rester étrangère à la Guerre, travaille cependant à mettre l'Armée *Autrichienne* sur un pié de plus en plus respectable, non pas tant par l'augmentation du nombre des Soldats, que par des réformes utiles. En même tems cette Cour continuë à s'appliquer établissement entier des Finances de la Monarchie, & du crédit public dans l'étran-
Pour la satisfaction des Créanciers de l'Etat en d'autres Pays, l'Empereur a rendu re un Edit, qui est le complément de celui, donné l'année dernière dans le même but *inséré dans notre* No. XXXVII 1802.) Voici la Traduction officielle de la nouvelle Loi.

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, Empereur des *Romains*, toujours Auguste, Roi d'*Al-*
gne, de *Hongrie*, de *Bohême*, de *Galicie* & de *Lodomerie*, Archiduc d'*Autriche*, Duc
ourgogne & de *Lorraine*, Grand-Duc de *Toscane* &c. &c. "
Par notre Edit du 12. *Avril* 1802, *Nous avons déterminé le tems, pendant lequel il sera*
dé d'une manière uniforme au remboursement de tous les Emprunts, contractés par nous
s augustes Prédécesseurs, en Pays étranger. Comme il s'agit maintenant, conformément
qui a été annoncé préalablement, d'effectuer l'échange général de toutes les Obligations
ielles de ces Emprunts, d'après le système que nous avons adopté, nous avons chargé à
effet notre Département des Finances, de nous présenter de nouveaux Offrois pour être re-
s de notre signature, de faire expédier de nouvelles Obligations hypothécaires de la Ban-
de Vienne, & *de faire remettre ces nouveaux titres, en échange des anciens, aux Mai-*
de Banque respectives, auxquelles la Négociation de ces Emprunts a été confiée; en leur
ignant de les déposer entre les mains du Magistrat de la Ville où est fixé leur Domicile, &
procéder alors sans délai à l'échange des Obligations partielles; pour lequel effet nous avons
été les dispositions suivantes. "

. L'échange devra s'effectuer dans le terme de six mois, à dater du jour où il aura été an-
cé par chacune des Maisons de Banque, par l'entremise desquelles les Emprunts ont été
. Tous les Propriétaires d'Obligations partielles seront tenus par conséquent de les pré-
ter, ou de les envoyer pour être échangées dans le terme fixé ci-dessus; au défaut de
oi les Intérêts seront retenus à dater du jour de l'expiration du terme prescrit; & ils ne
eront commencer à prendre cours dans la suite qu'à dater de celui, où les Propriétaires
ront présenté leurs Obligations.
. Chaque Obligation nouvelle devant être accompagnée d'une nouvelle feuille de Cou-
s, on fera tenu de restituer avec les anciennes Obligations ceux des anciens Coupons, dont
erme ne feroit pas encore échu, attendu que, ces anciens Coupons ne pouvant plus avoir
valeur après l'échange, la sûreté du Public exige, qu'ils soient retirés de la circulation.
. La nouvelle feuille de Coupons, qui sera délivrée aux Actionnaires au moment de
change de leurs Obligations, contiendra les Coupons pour les Intérêts à écheoir jusques à
nnée 1809. inclusivement. Pendant le cours de cette année, il en sera donné d'autres, sur
présentation des Obligations non-remboursées, pour les Intérêts courans jusques à la fin
l'année 1817. Enfin pendant le cours de cette dernière année, il sera délivré pour les
bligations, qui alors resteront encore à rembourser, des Coupons pour les Intérêts à écheoir
ques en 1825; terme, auquel tous ces Emprunts seront entièrement éteints.
. Les nouvelles Obligations seront *au Porteur* comme les anciennes; & leur enrégistre-
nt sera confié à des Employés, nommés par nous à cet effet; elles seront revêtuës de leurs
natures, & il y sera apposé notre Sceau Impérial.
. Les remboursemens se feront exactement, de la manière indiquée par notre Edit ci-
ssus mentionné; & celles des Obligations, désignées par le sort pour être remboursées, qui
ront encore des Coupons, dont le terme ne sera pas échu à l'époque où leur remboursement
effectuera, devront être reproduites par les Propriétaires avec les Coupons y appartenans;
défaut de quoi la Somme, équivalente à la valeur des Coupons, qui n'auroient pas été
produits, sera retenuë sur le remboursement du Capital.
. Pour lever les difficultés qui se sont déjà présentées, & pour prévenir celles qui pour-
ent se présenter à l'avenir, relativement aux Obligations & aux Coupons *au Porteur*, qui
partiennent aux Emprunts rappellés ci-dessus, & qui auroient été égarés ou volés, nous
clarons enfin par le présent Edit, qu'aucun Arrêt, qu'aucun *Acte d'amortisation*, ne
ourra empêcher, que le payement de ces Obligations & de ces Coupons ne s'effectue au jour
leur échéance, tout Effet *au Porteur* devant par sa nature être considéré comme la pro-
été de celui, entre les mains duquel il se trouve.

Dans le cas cependant, où parmi les Obligations & les Coupons *au Porteur* il s'en-roit, qui par suite d'un accident quelconque ne pourroient être reproduits au terme échéance, pour laisser aux Propriétaires un moyen d'en recouvrer le payement, nous bien autoriser les Maisons de Banque, par l'entremise desquelles les Emprunts ont été admettre les *Actes d'amortisation*, qui auront été accordés à cet effet près le Magi les Tribunaux des Villes respectives, où leur Domicile est fixé; mais, conformément Edit du 28. Mars concernant *l'amortisation* des Effets *au Porteur* existans dans nos Héréditaires, ceux, à qui il aura été accordé des *Actes d'amortisation*, ne pourron voir le payement de leurs Obligations & de leurs Coupons, qu'après le terme d'un semaines & trois jours, & dans le cas seulement, où pendant ce laps de tems, ces n'auront été reproduits par personne; dans le cas contraire, l'*Acte d'amortisation* sans effet, & ne pourra empêcher, que le payement des Obligations & des Coupons teur ne s'effectue sur leur présentation.

Donné en notre Résidence de VIENNE, *le 26. Avril* 1803. (*Signé*) FRANÇOIS. (*Signé*) ALOYS *Comte* DE UGARTE, *Chancelier-Suprême de* Bohême, & *Chancelier d'*Autriche. JOSEPH *Baron* VON DER MARK. FRANÇOIS *Comte* DE WO *Par ordre spécial de S. M. l'Empereur & Roi*, (*Signé*) LÉOPOLD *Baron* DE H

EXTRAIT de Lettres de RATISBONNE, *écrites par des* François.

„ *Du 26. Juin.* — Le Baron de *Hügel*, Co-commissaire Impérial, vient d'a aux Ministres de la Diète *Germanique*, qu'il a reçu des Dépêches de sa Cour, qui forment, que l'Empereur a expédié des Lettres réquisitoriales, usitées pour l'é ction des nouveaux Electeurs dans le Collége Electoral. On attend aussi sous peu tre Décret Impérial, pour mettre à exécution la disposition de la nouvelle Loi de *pire*, relativement aux nouveaux Votes Virils dans le Collège des Princes; nés l'Empereur, en conséquence de ses réserves, ajoutera quelques modifications à rangement, qui toutefois rencontreront beaucoup d'opposition de la part du Parti *Pr*

„ *Du 29. Juin.* — La Diète est toujours dans l'inaction; cependant plusieurs des tres, qui s'étoient absentés, sont revenus. Il résulte aussi de différents avis, qu'on çus, que les grandes affaires, qui sont dans le cas d'être soumises à la décision de té, seront entamées dans le cours du mois prochain. Celles des Votes Virils, de la des Cercles, & de l'introduction des nouveaux Electeurs, seront traitées des premi

„ Suivant les dernières Lettres de *Vienne*, la Cour Impériale a résolu d'accrédi Ministres-Plénipotentiaires près de tous les Electeurs, tant anciens que nouveaux. Postes à *Berlin*, *Dresde* & *Munich*, étant déjà occupés, il n'y aura à nommer qu'à *Carlsruhe*, *Stutgardt*, *Cassel*, *Saltzbourg* & *Ratisbonne* (l'Electeur-Archi-chance Au rapport des mêmes Lettres, il a été nommé déjà aux Légations de *Ratisbonne*, *Cassel*; & l'on apprend, en effet, que le Plénipotentiaire Impérial & Co-commissa l'Empereur près de la Diète, Mr. le Baron de *Hügel*, sera accrédité près l'Electeur chi-chancelier, en qualité de Ministre-Plénipotentiaire, & Mr. de *Schraut*, Di de la Chancellerie Aulique, auprès de l'Electeur de *Hesse-Cassel*. La *France* aura on, auprès de l'Electeur-Archi-chancelier un Ministre-Plénipotentiaire dans la sonne de Mr. *Mathieu*, désigné pour remplir cette Place: Quant à Mr. *Bacher*, qui résidé jusqu'ici auprès de la Diète que comme Chargé-d'affaires, il seroit accr près d'elle comme Ministre de la République. On attend ici d'un jour à l'autre *Drake*, Ministre *Anglois* à *Munich*, qui a fait part à plusieurs de nos Envoyés, lui avoit été adressé des Pleins-pouvoirs pour s'accréditer près la Diète-générale ignore dans quelles vues le Ministère *Anglois* l'a chargé d'une pareille mission. „

„ L'Electeur-Archi-chancelier s'occupe toujours de l'organisation de l'Adminis de ses nouveaux Etats; celle du District de l'ancien Electorat de *Mayence*, qui reste, éprouvera aussi de grands changemens. La totalité de ses Etats anciens & veaux formera deux Provinces, celle de *Ratisbonne* & celle d'*Aschaffembourg*; la mière composée de la Ville & de l'ancien Evêché de ce nom; la seconde, des Distr tués sur le *Mein*, & de la Ville & du Territoire de *Wetzlar*. Elles auront chacune Administration & un Tribunal particuliers; toutes les affaires, soit Administratives, judiciaires, seront soumises, en dernière instance, à la décision du Ministère-d'Etat siégeant à *Ratisbonne*, Capitale de l'Electorat, & présidé par l'Electeur-Archi-chan lier en personne. Il y aura, de plus, un Conseil-Ecclésiastique supérieur, char tout ce qui aura rapport aux fonctions Archi-épiscopales de l'Electeur. Mr. *Alb* Comte de *Benzel*, & Mr. de *Stadion*, sont désignés pour la composition du Ministère-d'E

HAMBOURG, *le 7. Juillet.* On vient d'être délivré, sur les bords de l'*Elbe*, d'une inquiétude bien grande. La lutte d'honneur, la lutte desespérée de l'Armée *Hanovrienne* contre l'Armée *Françoise*, au moment où elle sembloit commencer, a été prévenue encore par un accommodement heureux. Le 4. au soir, les *Hanovriens* ne permettoient plus aux Bateaux des *François* de passer les Batteries de la rive droite de l'*Elbe*; ils firent feu de *Desperhude* sur ceux, qui parurent devant cet endroit, & ils en coulèrent à fond, forçant les autres à se réfugier sous la rive opposée. Heureusement personne ne périt en cette occasion; il n'y eut même qu'un seul Homme légèrement blessé. Plus heureusement encore cet augure d'hostilités plus sérieuses & d'un Combat n'a point accompli. Le lendemain 5. à midi, sur l'*Elbe* même, en face de *Lauembourg*, il fut signé, entre deux Officiers des Etats-Majors respectifs, un Accord demeuré en discussion jusqu'à la dernière extrémité. Ce qui prouve de plus, cette discussion avoit été sérieuse, & combien les *Hanovriens* étoient fermément opposer la force à la force; c'est un incident, qui auroit pu faire rompre enfin négociations à l'instant même, où elles alloient être terminées à la satisfaction Les deux Officiers, qui devoient signer la Convention au milieu du Fleuve, se rencontre l'un de l'autre à bord de deux Bateaux; le Bateau *François* quitte rive gauche sans Pavillon de Parlementaire, le Canon de *Lauembourg* tira dessus, que qu'on eût arboré le Drapeau blanc. Mais la mâture & les voiles seules avoient dommagées; le Commandant en chef *François*, *Mortier*, fut assez raisonnable pour demander aucune réparation, & la Convention se signa sans obstacle. Loin de soumettre Troupes *Hanovriennes* à la condition humiliante de se rendre pour être conduites *France* comme prisonnières de guerre, elle conserve même toutes les armes partie d'entre elles, & adoucit autant que possible pour les autres la rigueur ment. Quatre mille Hommes d'Infanterie demeurent réunis en Bataillons, & dans leurs Garnisons, pour en faire le service conjointement avec les *François*. du Corps-d'Armée *Hanovrien* doit être dissous; les Soldats retournent dans leurs avec le Sabre & un congé d'une année, gardant leur Solde durant ce tems; les se retirent avec Epée, Equipage & Traitement. Les armes, déposées par les entre les mains des Officiers, & remises par ces derniers aux Autorités Civiles, en dépôt à *Ratzebourg*, dont la Garnison sera moitié *Françoise*, moitié *Hanovrienne*. Officiers & Soldats sont obligés de ne point servir contre la *France* durant la Guerre; sous cette condition les derniers, en demandant un congé absolu, peuvent prendre parti dans toute Armée étrangère, excepté celle de l'*Angleterre*. Convention a commencé déja à être exécutée, entre autres par la libre entrée des dans la partie du Duché de *Lauembourg*, située sur la rive droite de l'*Elbe*; ils de Fleuve dans la matinée d'hier. Toutes choses s'arrangeant ainsi paisiblement, *Mortier*, & son Chef d'Etat-Major *Léopold Berthier*, quittant le tumulte des sont arrivés ce soir à *Hambourg*, pour prendre le plaisir de visiter cette Ville. la situation critique des affaires dans le *Lauembourg*, le Prince-Royal de *Da*qui se trouve, depuis le milieu du mois dernier, avec les Troupes rassemblées *Schleswig* & le *Holstein*, en a fait renforcer le Cordon du côté du Pays menacé.

PARIS, *le* 21. Messidor (10. *Juillet.*) Depuis le départ du *Premier-Consul* jusqu'au jour le *Moniteur* n'avoit point de nouveaux Actes du Gouvernement à publier. Il ne cessoit pas pourtant de travailler avec ses Ministres dans les Villes où il s'est, comme à *Paris* ou à *St. Cloud*. On vient d'en avoir la preuve dans quelques Arrêtés, qui paroissent aujourd'hui dans le *Journal officiel*. Ils sont au nombre de trois, rendus, le premier, à *Amiens* le 8, les deux autres, à *Dunkerque* le 16. *Messidor*. Ils ordonnent l'acceptation & la confirmation des offres des Conseils-généraux de douze Départemens & des Municipalités de plusieurs Villes, pour subvenir aux fraix des dépenses maritimes par des Impositions extraordinaires. En attendant, ces offres, ainsi que les Dons directs pour le même objet, continuent de se multiplier. Entre autres, le Département de l'*Hérault* vient encore de voter une Somme de 600,000. Francs pour construction d'une Frégate de 40. Canons, & le Commerce de *Marseille*, de présenter au *Premier-Consul* un Vaisseau de 74. Canons, qui portera le nom de cette Ville.

Cinq p. c. cons. 52. Francs. *Banque de France*, 1105. Francs.

„ Le Bil, pour lever une Armée de Réserve, a été discuté de point en point
deux Chambres du Parlement: Il a subi divers changemens, notamment dans la
sion, qui eut lieu en la Chambre des *Communes* le 29. Juin. Il y fut question
du mode à adopter, afin de concilier les offres des Corps Volontaires avec la
du Tirage pour la nouvelle Levée. Le principe fut agréé, que de telles offres
teroient point de l'obligation de tirer au sort, à moins qu'elles n'eussent été
agréées avant le 23. Juin. Une autre objection contre le premier projet fut le
service effectif, qu'on pourroit attendre de Corps tout récemment mis sur pié,
teroient séparés de vieux Régimens. Ces nouveaux Corps, peu exercés & n'étan
mêlés avec de vieilles Troupes, fourniroient une défense, sur laquelle on pourr
compter: Et, dans la malheureuse Expédition de *Hollande* en l'Automne de 1799.
voit que trop fait l'expérience du peu d'utilité de tels Corps. D'autres objecte
cette remarque l'exemple des *Américains* à la Bataille de *Bunkershill*, à *Trenton*, à *Sa*
celui des *François* dans la *Champagne*, en *Flandre* &c. Ils dirent, que, pourvu
nouveaux Corps eussent de bons Officiers, ils marcheroient aussi bien que les vieux à l'E
Enfin, néanmoins, le premier sentiment a prévalu; & il a été résolu de répartir
velles Levées dans les vieux Corps, de façon que plusieurs Régimens, qui
actuellement que de 3. à 4. cents Hommes, seront formés en Brigades du décuple
nombre: Elles seront exercées sans cesse avec les vieux Soldats, & obligées au
jusqu'au terme de six mois après la conclusion de la Paix. Le Bil ayant ainsi pas
les deux Chambres, il est apparent, que le Roi y donnera son Consentement
d'hui. Ainsi l'on compte d'avoir des Forces de terre très-respectables avant l'Au
époque, que la fameuse entreprise de *Bonaparte*, si jamais il la tente, n'anticipera
blement pas. Les enrôlemens pour les vieux Corps se font en attendant avec le plu
succès: Les Régimens des Gardes particulièrement récrutent un très-grand nom
Soldats: Les Troupes s'exercent assidûment; les Côtes sont garnies: Et, si la des
faire par les *François* n'est prévenuë, ni par la prudence, qui doit en faire envisager
dangers, ni par les Négociations ou l'intervention des Puissances Etrangères, toutes e
lement intéressées à cette crise, le *Premier-Consul* trouvera la Nation préparée à le rec

„ Les Armemens maritimes vont de pair avec les Levées pour les Troupes de
Journellement l'Amirauté met des Vaisseaux de guerre en commission: Et les Gr
tions pour les enrôlemens volontaires de Matelots, afin de servir sur la Flotte R
ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année. La *Gazette* de *Londres*, où cette
mation vient d'être insérée, en contient une autre, portant défense de l'exporta
Grains & d'autres Vivres ou Denrées hors du *Royaume-Uni* jusqu'au 30. Septemb
chain. En même tems les mesures pour la sûreté des Côtes se multiplient & se perf
nent tous les jours davantage, tandis qu'on tâche d'ôter à l'Ennemi les moyens d
nuire. C'est la raison, pour laquelle le Gouvernement a expressément ordonné
ner dans nos Ports autant de Pinques ou de Bateaux-Pêcheurs, qu'on pourra en renc
Ces petits Bâtimens étant très-bons pour un court trajet, & pouvant contenir
une centaine de Soldats, l'on a cru ne devoir point les laisser aux *Hollandois*
obligés de céder à l'impérieuse nécessité de les mettre à la disposition de la
Déjà il en a été enlevé un grand nombre, dont l'on évaluë les Equipages à 2. mill
mes, renfermés dans nos Prisons. La résolution de bloquer l'*Elbe* est une autre mesur
présailles, dont on s'applaudit, comptant qu'elle fera la plus vive sensation & appr
l'*Europe* les terribles suites du système adopté depuis quelques années sur le Con
Mr. *Liston*, qui en dernier lieu étoit Ministre à *la Haye*, a fait voile le 1. Juillet
mouth avec sa Suite pour *Copenhague*. Cette Cour paroît vouloir tenir ferme contre les
qu'avoit le Gouvernement *François*, de s'assurer du *Sund* & du Canal de *Holstein*
les fermer au Pavillon *Britannique*. Quant à l'*Espagne*, elle ne partage point jusqu'
sent le triste sort de la République *Batave*. Suivant les derniers Avis de *Madrid*,
a été fait jusqu'à-présent aucune démarche hostile contre l'*Angleterre*. Les circon
en attendant font considérablement baisser les Fonds: Les *Ann. réduites à 3. p. c.* tom
des jours-ci de 56. à 51. & un quart: Présentement elles se sont arrêtées à 52. &

De LEYDE, *le 14. Juillet.* Le *Premier-Consul* a visité avant-hier *Flessingue* & *Middl*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*